

FLERS AGGLO

QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE LA ZONE:

LANDIGOUE

SYNTHESE 2019

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Captages alimentant la zone de distribution	Collectivité d'appartenance	Protection date
CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	GRANDE ILE	SIAEP DU HOULME
CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	LAUDIERE	SIAEP DU HOULME

LES CONTROLES

En 2019, 66 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

L'INFORMATION

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au service santé-environnement de l'agence régionale de la santé de normandie- unité départementale de l'Orne

FLERS AGGLO 02 33 98 44 44

ARS NORMANDIE - UD61 02.33.80.83.01

Sur internet: www.eaupotable.sante.gouv.fr

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

Valeurs observées de certains paramètres du contrôle sanitaire

	NITRATES (EN NO3) mg/L	Pesticides: ATRAZINE DÉSÉTHYL µg/L	Dureté ou TITRE HYDROTIMÉTRIQUE °f
Moyenne	17,73	-	17,28
Maximum	31,00	0,00	30,40

APPRECIATION GENERALE

En 2019, l'eau distribuée de la zone de distribution était de bonne qualité.

Bactériologie

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).

Pesticides

Insecticides, herbicides, fongicides....

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1 µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.

Fluor

La limite de qualité réglementaire est fixée à 1,5 mg/L. Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l.

Plomb

Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est moyennement élevé. La présence de plomb dans les branchements ou les réseaux intérieurs des habitations peut être une source de diffusion de cet élément. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.

Dureté

L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile.